



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-03-019

ADHESION A L'ENTENTE OISE AISNE

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

SEANCE
DU 13 FEVRIER 2018

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Flurines)
- * Monsieur GROSPIRON Didier (Aumont en Halatte) suppléant de Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 33

DATE DE CONVOCATION
7 FEVRIER 2018

SECRETAIRE DE
SEANCE : François
DUMOULIN

Pouvoirs :

- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé),
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur Maurice CLERGOT (Senlis),
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur Patrice CORNU (Montépilloy),
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Monsieur Luc PESSE (Senlis),
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) à Monsieur Marc PLASMANS (Rully)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)



- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Envoyé en préfecture le 19/02/2018

Reçu en préfecture le 19/02/2018

Affiché le

19 FEV. 2018

ID : 060-200066975-20180213-DEL2018CC03019-DE

Ne siègeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur GROSPIRON Didier (Aumont en Halatte) suppléant de Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 5 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant la compétence GEMAPI,

Vu la Loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) reportant la date d'effet de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,

Vu l'article 213-12 du Code de l'environnement définissant les missions des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB),

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-407 du 15 avril 2010 du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie, reconnaissant l'Entente Oise Aisne comme ETPB,

Vu l'arrêté inter préfectoral des préfets de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise du 8 août 2017 actant de la transformation de l'Entente Oise Aisne en syndicat mixte ouvert.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Entente Oise Aisne annexés,
- **DE TRANSFERER** sur le périmètre du bassin de l'Oise à l'Entente Oise Aisne la compétence de Prévention des Inondations, (PI) correspondant à l'item 5° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement,
- **DE DESIGNER** un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Entente Oise Aisne.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 33 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** les statuts de l'Entente Oise Aisne annexés,
- **DECIDENT DE TRANSFERER** sur le périmètre du bassin de l'Oise à l'Entente Oise Aisne la compétence de Prévention des Inondations, (PI) correspondant à l'item 5° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement,
- **DESIGNENT** un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Entente Oise Aisne, comme suit :

| | |
|------------------|--------------------|
| Titulaire | Dimitri ROLAND, |
| Suppléant | François DUMOULIN, |



Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,

Le : 19 FEV. 2018

Et de l'affichage le : 19

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le 19 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER